



AED : Assistant(e) d'Education

Contrat local – à compter du 28/08/2026 - 30 h/semaine

Missions

- Surveillance des élèves lors des mouvements de classes et des temps hors classe (interclasse/demi-pension/récréation/permanence...)
- Surveillance des portails lors des sorties et des entrées des élèves
- Taches bureautiques
- Suivi des justificatifs d'absences des élèves, des retards et des retenues...
- Participation possible à des projets éducatifs
- Faire respecter le Règlement Intérieur et faire rayonner son autorité auprès de tous les élèves tout en ayant une posture éducative.
- Être Force de propositions, il/elle pourra s'investir dans des projets éducatifs tant sur l'animation éducative que sur des temps de sensibilisation au vivre ensemble.

L'Éducateur/éducatrice, il/elle sera soucieux du compte rendu auprès des chefs de service (les Conseillers Principaux d'Education) et fera part de toutes informations permettant de venir en aide aux élèves

Compétences requises

Les « savoirs » : Diplôme/ expérience

- Maîtrise du français
- Compétences solides en informatique
- Connaissances du système éducatif français
- Notions en psychologie de l'adolescent souhaitées

Les « savoir-faire » :

- Des qualités d'autonomie,
- De travail en équipe,
- De rigueur et de bon sens

Les « savoir-être » :

- Posture professionnelle et éducative
- Attitude exemplaire
- Respect du rapport hiérarchique et loyauté à l'institution
- Respect du devoir de réserve et discrétion



Les candidats doivent **obligatoirement** saisir leur candidature avant le **04/06/2024 à minuit** (heure de Doha – QATAR).

Les étapes pour postuler :

1. Cliquer sur Postuler
2. Remplissez les champs
3. Télécharger un unique fichier .pdf (taille max 10 MB) intitulé « NOM Prenom.pdf », composé de tous les documents suivants :
 - Lettre de motivation en français
 - CV en français (avec photo)
 - Diplômes : une copie certifiée de votre premier diplôme post-bac, de votre relevé de notes du dernier semestre et du certificat délivré par l'établissement ayant décerné le diplôme vous seront demandés dans le cas d'un recrutement. Ils devront être également légalisés.
 - Attestations de stages, d'expériences, qualifications
 - Justificatifs d'emploi, d'expériences, recommandations
 - Pour les enseignants : arrêté de promotion, notations, rapports de visite/inspection, Iprof
 - Passeport
 - Livret de famille (si vous êtes marié et/ou avec des enfants)
 - Casier judiciaire du pays d'origine

Les candidatures ne seront pas retenues dans les cas suivants :

- Le candidat ne remplit pas toutes les conditions pour postuler (listées ci-dessus),
- La candidature est reçue par l'établissement au-delà de la date limite,
- La candidature n'est pas transmise au format informatique demandé,
- La candidature est incomplète.

Seuls les candidats retenus seront contactés